

PAR COURRIEL

Le 09 décembre 2019

N/Réf. : 1651

Objet : Demande de documents du 06 décembre 2019

Nous avons reçu le 06 décembre dernier votre courriel par lequel vous nous avez soumis les questions suivantes :

1. Existe-t-il des spécifications écrites réglementant la grandeur des cabinets d'aisance pour personnes handicapées : pieds carrés, barres de soutien sur les murs?
2. Existe-t-il des spécifications écrites qui obligent à respecter certaines grandeurs pour des cabinets de toilettes ordinaires : barres de soutien le long des murs?
3. Existe-t-il des spécifications écrites qui forcent une municipalité à offrir des cases de stationnement pour personnes handicapées?
4. Combien d'inspecteurs l'Office des personnes handicapées du Québec a-t-il à son service à temps plein pour inspecter les diverses facilités pour les rendre conformes aux exigences de la loi?
5. Existe-t-il des spécifications qui obligent des organismes publics à offrir des espaces réservés pour des personnes handicapées : espaces situés à proximité de la porte d'entrée de ces organismes?
6. Existe-t-il des dispositions qui forcent un propriétaire d'immeuble commercial à modifier ses lieux pour les rendre conformes aux normes de l'OPHQ lorsque l'immeuble ou une partie de l'immeuble devient vacant?

7. Quel est le budget de l'OPHQ qui consacrerait annuellement une enveloppe pour couvrir les frais d'inspection des locaux et/ou bâtiments qui ne sont pas conformes aux normes de la loi régissant les personnes handicapées?

Conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, ci-après la « *Loi* »), nous vous informons que la majorité des informations demandées (questions 1, 2, 3, 4, 6) relèvent de la compétence de la Régie du Bâtiment du Québec. Nous vous invitons à adresser votre demande à la personne responsable de l'accès à l'information de cet organisme :

Madame Mélanie Drainville
Secrétaire générale
800, place D'Youville, 16e étage
Québec (QC) G1R 5S3
Tél. : 418 528-2696
Télé. : 418 643-8227
melanie.drainville@rbq.gouv.qc.ca

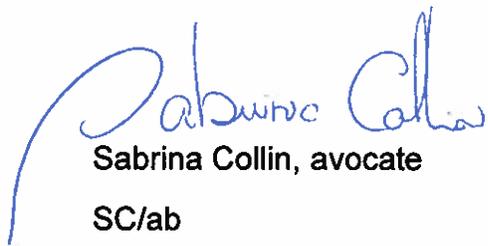
En ce qui a trait à vos questions 5 et 7, l'Office n'a aucun inspecteur en bâtiment à son emploi, ni ne fait effectuer de telles inspections par des tiers, ce type d'action ne correspondant pas au mandat et aux fonctions de l'organisation. Par conséquent, aucun budget n'y est consacré.

AVIS DE RECOURS

Vous trouverez, annexé à la présente, un avis vous informant des recours prévus par le chapitre V de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ainsi que des délais pendant lesquels ils peuvent être exercés.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels



Sabrina Collin, avocate

SC/ab

p. j. (1)